

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DES LOTS DE L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ET SERVICES :  
Maintenance, entretien et agencement des espaces verts**

**N° 2023-202**

**La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,**

**Vu l'article L712-2 du Code de l'éducation,**

**Vu le Code de la commande publique,**

**Vu le guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du Conseil d'administration (n° 2023-37) adopté en sa séance du 26 mai 2023,**

**Vu la délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lyon 2,**

**Vu la délibération n° 2022-21 du 11 mars 2022 ayant pour objet l'approbation du lancement et de la signature du marché public maintenance, entretien et agencement des espaces verts,**

**Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 13 mars 2023 (référence n° 23-23554) et publié au JOUE le 13 mars 2023 (référence n° 2023/S 053-156301),**

**Vu le règlement de la consultation enregistré par les services de l'Université Lumière Lyon 2 sous la référence « Maintenance, entretien et agencement des espaces verts » créé sous la référence : FCS 23001 (lot n° 1) / FCS23002 (lot n° 2) / FCS23003 (lot n° 3),**

**Vu les registres des dépôts du profil acheteur PLACE (plateforme des achats de l'Etat),**

**Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, daté du 06 juillet 2023,**

**Vu la séance de la commission des marchés, datée du 07 juillet 2023,**

**Considérant qu'il apparaît nécessaire, au regard des consommations récurrentes identifiées sur ce segment d'achat, de conclure un contrat.**

**DÉCISION**

**Article 1<sup>er</sup>**

**La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 1 « Fourniture, plantation et suivi cultural » pour un montant de 120 000 € HT max/an, à l'entreprise :**

**POTHIER ELAGAGE  
190 avenue Franklin Roosevelt  
69120 VAULX-EN-VELIN  
<mailto:secretariat@pothier-elagage.com>  
Tél : 04.72.14.93.00**

## Article 2

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 2 « *Taille, élagage et abattage* » pour un montant de 120 000 € HT max/an, à l'entreprise :

ID VERDE agence LYON ENTRETIEN  
Moninsable - 43 rue Mère Elise Rivet  
69530 BRIGNAIS  
<mailto:be.lyonmaintenance@idverde.com>  
Tél : 04.72.39.90.33

## Article 3

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 3 « *Fourniture et installation de mobiliers extérieurs* » pour un montant de 120 000 € HT max/an, à l'entreprise :

SOTERLY SAS  
Rue des coquelicots  
69780 MOINS  
<mailto:soterly@groupe-pmp.com>  
Tél : 04.78.21.07.05

## Article 4

La Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés publiera l'avis de résultat de la procédure. Elle procédera également, dans le respect de la réglementation en vigueur, au rejet des concurrents évincés et notifiera l'accord-cadre aux titulaires.

## Article 5

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon,

## Voies et délais de recours :

*La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique ».*